

NGCC • CCGS
AMUNDSEN

BRISE-GLACE DE RECHERCHE CANADIEN
 CANADIAN RESEARCH ICEBREAKER

Processus de cote de sécurité pour participer à l'expédition scientifique 2026 du NGCC *Amundsen*

Citoyen Canadien & résident permanent : Avez-vous navigué à bord du NGCC *Amundsen* (ou un autre navire de la Garde Côtière Canadienne) en 2024 ou 2025?

Visiteur étranger & immigrant : Avez-vous navigué à bord du NGCC *Amundsen* (ou un autre navire de la Garde Côtière Canadienne) en 2025?

OU

Êtes-vous un employé du gouvernement fédéral Canadien?

OUI

Prolongez / Validez votre cote de sécurité:

- Vérifier que le statut de votre cote de sécurité est 'Valide' dans la liste des statuts de cotes de sécurité 2026.
- Contacter fatma.dhifallah@as.ulaval.ca si 'Information manquante' ou pour confirmer votre cote de fiabilité d'employé fédéral canadien.

NON

Renouvez / Appliquez pour une cote de sécurité.

Une demande de cote de sécurité complète DOIT inclure:

Citoyen Canadien & résident permanent

Visiteur étranger & immigrant

<input type="checkbox"/> Formulaire 330-23 : Toutes sections complétées avec <u>initiales, signature et date à la main</u> en p. 2	<input type="checkbox"/> Formulaire 330-23 : Toutes sections complétées avec <u>initiales, signature et date à la main</u> en p. 2
<input type="checkbox"/> Certificat de naissance OU carte de citoyenneté OU résident permanent : Scan ou copie haute résolution	<input type="checkbox"/> Passeport : Scan ou copie haute résolution
<input type="checkbox"/> Pièce d'identité gouvernementale avec photo : Scan ou copie haute résolution	<input type="checkbox"/> Pièce d'identité gouvernementale avec photo écrite en français ou en anglais: Scan ou copie haute résolution
<input type="checkbox"/> Empreintes digitales : Apportez la lettre officielle au fournisseur de services et fournissez le document officiel dans lequel contient le N° de votre DCN	<input type="checkbox"/> Visa OU AVE OU Permis d'études / travail (si applicable) : Scan ou copie haute résolution
<input type="checkbox"/> Certificat de police de chaque pays où vous avez résidé 6 mois consécutifs ou plus au cours des 5 dernières années (<u>à l'exception du Canada</u>)	<input type="checkbox"/> Certificat de police de chaque pays où vous avez résidé au cours des 5 dernières années : la vérification des antécédents criminels peut exiger des empreintes digitales

- Envoyez votre formulaire dûment rempli et signé, tous les documents requis et le DCN des empreintes digitales à la Garde côtière canadienne:

Par courriel: DFO.CAOBAmundsenAdmin-AdminAmundsenEOCA.MPO@dfo-mpo.gc.ca

Aucune copie papier envoyée par la poste ne sera acceptée.

NGCC • CCGS

AMUNDSEN

BRISE-GLACE DE RECHERCHE CANADIEN
CANADIAN RESEARCH ICEBREAKER

Directives pour compléter le processus de filtrage de sécurité pour participer à l'expédition scientifique 2026 à bord du NGCC *Amundsen*

La Garde côtière canadienne (GCC), en vertu de la politique du gouvernement sur la sécurité ([Norme sur le filtrage de sécurité](#)), demande à ce que chaque participant de l'expédition scientifique Amundsen 2026 détienne une « cote de fiabilité » avant d'embarquer à bord d'un navire de la GCC. Les autorités canadiennes procéderont à l'évaluation d'une demande de cote de sécurité seulement pour les individus dont le nom figure sur la liste des participants l'expédition scientifique 2026 du NGCC *Amundsen*.

S.V.P. veuillez lire attentivement toutes les consignes ci-dessous.

Prolongations et validations

La cote de sécurité est valide dix ans et peut être prolongée ou validée SEULEMENT dans ces deux situations :

1. Vous êtes citoyen canadien ou résident permanent ET avez navigué à bord du NGCC *Amundsen* ou un autre navire de la GCC dans les deux dernières années (p. ex., vous étiez un participant durant l'expédition 2024 ou 2025).
2. Vous êtes un employé du gouvernement fédéral Canadien.

1. Prolongation

Les cotes de fiabilité des citoyens canadiens et résidents permanents actives en 2024 et 2025 peuvent être prolongées. Vous pouvez consulter votre statut de cote de sécurité sur la liste envoyée avec ces directives:

'Activé' : Les cotes de sécurité existantes sont prolongées pour participer à l'expédition Amundsen 2026.

'Information manquante' : Contactez fatma.dhifallah@as.ulaval.ca pour compléter la ré-activation de votre cote de sécurité.

****Nouveau**** Les cotes de fiabilité des visiteurs étrangers et immigrants actives en 2025 peuvent être prolongées sous certaines conditions. Votre statut de cote de sécurité sur la liste indiquera *'Information manquante'* et vous devez contacter fatma.dhifallah@as.ulaval.ca pour compléter la ré-activation de votre cote de sécurité.

2. Validation

Les cotes de fiabilité émises pour les employés des ministères et organismes fédéraux Canadiens doivent être validées avant de monter à bord du NGCC *Amundsen*. Pour ce faire, communiquez avec fatma.dhifallah@as.ulaval.ca et fournissez votre nom, votre date de naissance et le ministère fédéral pour lequel la cote de fiabilité a été accordée.

Renouvellements et nouvelles applications

Une nouvelle application pour une cote de fiabilité doit être soumise si :

1. Vous êtes citoyen canadien ou résident permanent Et vous avez navigué à bord du NGCC *Amundsen* ou un autre navire de la GCC en 2023 ou avant OU vous êtes visiteur étranger ou immigrant Et vous avez navigué à bord du NGCC *Amundsen* ou un autre navire de la GCC en 2024 ou avant.
2. Votre cote de fiabilité est expirée (Voir la liste des statuts des cotes de sécurité).
3. Vous faites une demande pour la première fois.

FORMULAIRE 330-23

Le formulaire de demande 330-23, pré-rempli pour l'expédition scientifique Amundsen 2026, doit être complété par tous les participants (Canadiens, immigrants ou visiteurs étrangers) pour renouveler ou demander une cote de fiabilité.

Remplissez les informations directement dans le document PDF, imprimez-le puis inscrivez vos initiales, signature et date à la main à la page 2.

Assurez-vous de remplir toutes les sections du formulaire car le processus de filtrage de sécurité sera retardé ou annulé s'il est incomplet :

- Dans la section B, inscrivez tous les prénoms en entier, votre nom de famille à la naissance et soulignez votre prénom usuel.
- Dans la section B, inscrivez vos adresses des cinq dernières années à compter de la date à laquelle vous signez ce formulaire et sans intervalle de temps entre les adresses. Utilisez une autre feuille si nécessaire et signez-la.
- Accordez une attention particulière à la section « Condamnations criminelles au Canada et à l'étranger ».
- Inscrivez votre nom et votre date de naissance en haut de la page 2.

Imprimez le formulaire complété :

- À la section C, écrivez vos initiales à la main sous « Initiales du demandeur » aux lignes 1, 2 et 3.
- Dans la section C, datez et signez à la main.

Scannez le formulaire rempli et signé à la main (bonne résolution enregistrée au format PDF). **Seules les soumissions électroniques envoyées par courriel seront reçues.**

COPIES LISIBLES DE DEUX DOCUMENTS D'IDENTIFICATION

Pour les citoyens canadiens et les résidents permanents:

- Certificat de naissance OU registre de naturalisation, de citoyenneté ou de résidence permanente (obligatoire).
- Une autre pièce d'identité gouvernementale avec photo, comme un passeport, un permis de conduire, une carte d'assurance-maladie, etc.

Pour les visiteurs étrangers et les immigrants:

- Passeport (obligatoire).
- Une autre pièce d'identité gouvernementale avec photo, comme un permis de conduire, une carte d'assurance-maladie, etc. Si le contenu du document n'est pas en anglais ou en français, une traduction officielle doit être fournie.

EMPREINTES DIGITALES

- Les empreintes digitales sont requises si vous avez résidé au Canada six mois consécutifs ou plus au cours des cinq dernières années. Les empreintes digitales peuvent être prises dans des entreprises accréditées ou dans les services de police au Canada ([Fournisseurs de services d'empreintes digitales](#)).
- La prise d'empreintes digitales par voie électronique est la méthode privilégiée. Elles seront envoyées directement au Bureau central de la sécurité à Ottawa par le fournisseur de service d'empreintes digitales. Apportez avec vous la lettre officielle jointe au courriel lorsque vous faites prendre vos empreintes digitales. Conservez votre reçu et fournissez avec votre application à des fins de suivi : le PDF du courriel qui contient le numéro de contrôle de document (DCN), et la date où c'est envoyé.
 - Les empreintes digitales prises à l'encre ajoutent des retards au processus de contrôle. Elles doivent être prises de manière électroniques si disponibles.
 - Si vous résidez actuellement à l'extérieur du Canada, mais avez vécu au Canada plus de 6 mois consécutifs au cours des 5 dernières années, les empreintes digitales DOIVENT être prises en utilisant le formulaire C-216 par un fournisseur de services du pays de résidence. Contactez fatma.dhifallah@as.ulaval.ca pour plus d'informations et pour obtenir ce formulaire.

Les visiteurs étrangers n'ayant pas résidé au Canada, ne sont pas obligés de soumettre leurs empreintes digitales dans le cadre de cette demande, mais ils peuvent devoir envoyer leurs empreintes digitales à l'agence nationale compétente pour vérifier les antécédents criminels et de sécurité nécessaires pour délivrer le [Certificat de Police](#) requis (voir ci-dessous).

CERTIFICAT DE POLICE

- Un certificat de police (ou une lettre de bonne conduite) d'un pays étranger (attestant la vérification des antécédents criminels et de sécurité) est requis si :
1. Si vous êtes Canadien mais avez vécu à l'extérieur du Canada 6 mois consécutifs ou plus au cours des 5 dernières années.
 2. Si vous êtes un visiteur étranger.
- Les certificats de police doivent être émis par une agence nationale. Vous trouverez des renseignements sur la façon d'obtenir un certificat de police dans chaque pays sur le site Internet d'[Immigration et Citoyenneté Canada](#). Pour les citoyens américains, le FBI (pas les états) doit délivrer le certificat.
 - Vous devez présenter un certificat de police de chaque pays où vous avez résidé 6 mois consécutifs ou plus au cours des 5 dernières années.
 - Les certificats de police doivent être en anglais ou en français OU doivent être traduits et certifiés par un professionnel.
 - Seule une copie de bonne qualité du certificat de police original sera acceptée.

VISA, AVE ET PERMIS D'ÉTUDES / TRAVAIL (VISITEURS ET IMMIGRANTS)

- Une copie du [Visa ou Autorisation de voyage électronique \(AVE\)](#), le cas échéant.
- Une copie du permis d'études ou de travail.

- Envoyez votre formulaire dûment rempli et signé, tous les documents requis et le DCN des empreintes digitales à la Garde côtière canadienne:
 - Par courriel: DFO.CAOBAmundsenAdmin-AdminAmundsenEOCA.MPO@dfo-mpo.gc.ca
 - Aucune copie papier envoyée par la poste ne sera acceptée.

IMPORTANT

La cote de fiabilité (et le processus de filtrage de sécurité) est OBLIGATOIRE afin de permettre l'accès au NGCC *Amundsen*.

Appliquez dès que vous aurez confirmation que vous participez à l'expédition scientifique *Amundsen 2026* et, au moins 2 mois avant l'embarquement.

Pour les Canadiens, une « cote de fiabilité » pourrait être accordée relativement rapidement suivant la réception de l'application si les documents sont envoyés par voie électronique et qu'il n'y a aucun casier judiciaire ou condamnation. Cependant, dans les cas où les participants ont été reconnus coupables d'une infraction antérieure (ou votre nom est le même que celui d'une personne ayant déjà été condamnée), le processus de filtrage peut prendre jusqu'à deux mois.

Le filtrage de sécurité prendra plus de temps pour les visiteurs étrangers ou si vous avez vécu à l'étranger. Prenez en compte les délais dans l'obtention des certificats de police de pays étrangers.

Si des membres de votre équipe sont identifiés comme remplaçants pour l'expédition scientifique *Amundsen 2026* (à la dernière minute), demandez-leur également de soumettre une application de cote de sécurité dès que possible.

À la fin du contrôle de sécurité, un certificat accordant une « cote de fiabilité » sera envoyé pour être signé par le participant avant son embarquement.

Tous les participants autorisés à monter à bord d'un navire de la Garde Côtière Canadienne opérant dans l'Arctique doivent être munis d'un passeport valide dans l'éventualité qu'ils doivent voyager à l'extérieur de leur pays d'origine pour des raisons médicales (MEDEVAC) ou des changements d'équipage.

Si vous avez des questions concernant les documents de demande de cote de sécurité ou le processus de filtrage de sécurité pour participer à la mission scientifique 2026 du NGCC *Amundsen*, veuillez communiquer avec Fatma Dhifallah à fatma.dhifallah@as.ulaval.ca.

Fatma Dhifallah

Coordonnatrice adjointe

Amundsen Science

1045, avenue de la Médecine, local 4075

Université Laval, Pavillon Alexandre-Vachon Québec

QC, G1V 0A6, Canada